

Super Trophée de France UFOLEP



17 / 18
AOÛT 2019
ISBERGUES (62)



Le Comité Départemental UFOLEP Pas de Calais,
Le Moto Club de la M.J.E.P. d'Isbergues,
La Commission Nationale Sports Mécaniques Moto,
La Commission Sportive Régionale Moto Flandres Artois Picardie,
La Commune d'Isbergues,
La Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane,
Le Conseil Régional des Hauts de France,
Le Conseil Départemental du Pas de Calais,

*sont heureux de vous accueillir
pour le Super Trophée de France
U.F.O.L.E.P de Motocross 2019
sur le Circuit Marcel Mullet
de la M.J.E.P d'ISBERGUES*

Edito de Madame Natacha MOUTON LEVREAY Présidente du Comité
Départemental UFOLEP Pas de Calais.

Mot de Monsieur Jacques NAPIERAJ Maire d'Isbergues.

Mot de Monsieur Didier DEMELIN Président du Moto Club organisateur.

- **Situation géographique.**
- **Plan du site.**
- **Plan du circuit.**
- **Accueil.**
- **Règlement.**
- **Programme**
- **Infos Pratiques.**
- **Adresses utiles.**
- **Restauration, buvettes, réservation repas et pain.**
- **Règlement sportif et bulletin d'inscription.**
- **Partenaires, Remerciements et Contacts.**



Edito de la Présidente du Comité Départemental UFOLEP Pas-de-Calais

Le Comité Départemental du Pas de Calais est ravi d'accueillir le Super Trophée de France Ufolep de Motocross 2019 sur la commune d'Isbergues au cœur du circuit Marcel Mullet.

La pratique du motocross dans le Pas de Calais est une activité dynamique parmi la soixantaine de sports pratiqués dans notre comité. Elle représente 14 associations pour 455 adhérent.es et se structure autour d'une solide commission sportive régionale et d'associations dynamiques.

Pour organiser une épreuve aussi prestigieuse que celle-ci, il nous faut le soutien d'une équipe très importante. Permettez-moi donc de présenter nos remerciements à la Municipalité et à Mr Jacques Napieraj, Maire d'Isbergues, ardent défenseur des valeurs que nous portons dans notre fédération. Nos remerciements aux membres de la CNS ainsi que L'UFOLEP Nationale pour son soutien technique.

Et surtout nos remerciements à tous les bénévoles qui vont se réunir autour de Dominique Boulonnais, responsable de la CSR et de Didier Demelin, responsable du moto club de la MJEP d'Isbergues. Je sais qu'ils auront à cœur de tout mettre en œuvre pour vous faire passer un agréable séjour. Merci à eux.

C'est toujours un défi enthousiasmant d'organiser la venue de passionné.es de motocross des quatre coins de la France et nous espérons le relever avec la convivialité et la générosité qui nous caractérisent.

Au nom de l'ensemble des élus du comité, je vous souhaite une belle épreuve sportive dans les valeurs de respect, de solidarité et de fairplay, qui nous animent.

Au plaisir de vous croiser les 17 et 18 août prochain !

**Natacha Mouton-Levreay
Présidente du Comité
Départemental UFOLEP Pas-de-Calais**



Jacques Napieraj
Maire d'Isbergues
**Vice-président de la Communauté d'agglomération Béthune-
Bruay-Artois Lys romane.**

Bienvenue à Isbergues,

à vous toutes et à vous tous, pilotes venus de toutes les régions de notre pays, responsables nationaux, régionaux, départementaux de L'UFOLEP et de son secteur Sports Mécaniques Moto, participer au Super Trophée de France UFOLEP de moto-cross 2019.

C'est une cité laborieuse de 9 000 habitants, avec près d'un habitant sur cinq licencié pour une pratique sportive en compétition pour qui l'autre pratique du sport est plus qu'un slogan mais une réelle pratique au quotidien, qui vous accueille aujourd'hui.

C'est une association, la Maison de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, forte de plus de 1 300 adhérents, membre de la Ligue Française de l'Enseignement, et sa section moto-cross, un de ses fleurons, qui a la fierté de recevoir aujourd'hui la fine fleur des pilotes de l'UFOLEP.

C'est la section moto-cross de la MJEP qui voit ainsi reconnu tout le travail accompli depuis 35 ans pour populariser les valeurs de respect de l'autre, de dépassement de soi, d'accès au sport à tous quels que soient l'origine sociale, le système de pensée philosophique ou religieux, les capacités physiques de chacun.

Merci à tous les bénévoles, de tous les niveaux de l'organisation qui ont permis, par leur investissement au service des autres, ce qui sera, j'en suis sûr, une parfaite réussite des épreuves et qui laissera, je l'espère, le souvenir impérissable dans le cœur de chacun, de cette terre du nord bien plus chaude que son nom ne le laisserait présager.

Et maintenant, que chauffent les poignées, que vrombissent les moteurs et que les meilleurs gagnent.



Mot d'accueil de Didier DEMELIN Président du Moto Club de la M.J.E.P. d'Isbergues.

C'est un grand honneur pour moi et pour le club d'Isbergues d'accueillir le Super Trophée de France UFOLEP 2019 de moto-cross les 17 et 18 Août sur notre circuit « Marcel Mullet », du nom d'un super bénévole, dirigeant du club, qui a pratiquement donné sa vie pour « son » circuit.

Cette manifestation ne pourrait pas avoir lieu sans l'engagement de tous les bénévoles du moto-club et de clubs amis, des propriétaires des terrains pour les parkings et bien sûr de nos partenaires. L'organisation d'une telle épreuve demande beaucoup de travail et de préparation, d'importants moyens humains et techniques, d'autant que nous

maintenons notre épreuve phare « le moto cross international en nocturne prévu pour le 15 août. C'est donc un double challenge que nous relevons pour le moto-club, la MJEP et le moto-cross UFOLEP auquel nous avons toujours été fidèles depuis bientôt 35 ans.

Nous y travaillons depuis 2 ans, et grâce aux efforts conjugués des uns et autres, je suis persuadé que ce Super Trophée de France 2019 sera un grand succès !

Didier DEMELIN

Président du Moto Club de la MJEP

LE MOTO CLUB DE LA MJEP TOUTE UNE HISTOIRE !

La petite histoire du circuit

L'emplacement du circuit actuel a lui aussi toute une histoire. Le terrain est implanté sur le seul mont d'Isbergues, le Mont de Cocagne. Ce mont est constitué d'une argile particulièrement collante qu'on appelle le « klyte ». C'est pas dans Wikipédia ! Et je ne vous souhaite de faire sa connaissance s'il vient à pleuvoir car vous n'en sortirez pas !

Ce klyte, cuit au four était exploité pour faire du ciment dans les années 1900. Le circuit était donc une carrière avec une voie ferrée et de petits wagonnets comme à la mine pour transporter le klyte. Où ça ? En haut d'un grand mur en béton en contre-bas de la station de lavage de motos. Du haut de ce mur, les wagonnets vidaient leur contenu dans des wagons situés sur le parking à 5 ou 6 m plus bas. Sur ce parking existe toujours une voie ferrée maintenant désaffectée qui servait entre autre à transporter le klyte à Desvres à plus de 30 km d'Isbergues pour la cuisson dans les fours d'une cimenterie.

Cette exploitation a laissé un immense trou dans le terrain mais rassurez-vous, la nature a horreur du vide et la carrière a été remplie avec des vases provenant du canal lors d'un curage. Si vous vous promenez dans le bas, vous verrez le canal d'Aire à La Bassée à quelques mètres du circuit.

La carrière remplie s'est recouverte de végétation et cette fois vers 1950, une partie du terrain a servi à un élevage du vison. Les anciennes cages en grillage et un local d'abattage y étaient encore lorsque le moto-club en a pris possession.

Et c'est en 1981 que quelques fans de moto ont déniché cette perle rare pour y tracer une piste de moto cross à coup de serpettes dans d'énormes buissons de ronces de 3 m de hauteur ! Petit à petit le terrain a été aménagé à la force des bras des bénévoles, des structures en dur ont été installées pour en faire un véritable circuit.

Chose assez rare, le terrain de plus de 8 ha appartient à la MJEP qui l'a acheté en 1993 à une Société de travaux publics. Ce terrain était auparavant prêté au moto-club par cette société étant donné que le fils du patron était fan de moto-cross.

Et l'histoire du Moto-Club

En 1984, plusieurs jeunes du secteur accompagnés par Michel COEUGNIET se rapprochent de la Maison de Jeunes (MJEP) pour y inscrire une nouvelle activité : le Moto Cross.

En 1985, c'est déjà l'époque du Super Cross de Paris-Bercy, ils veulent en faire autant et ils organisent avec l'aide de leurs parents et leurs amis leur 1^{er} Super-Cross en nocturne. A l'époque on n'était pas trop regardant sur les appellations ! Quelle galère chaque année pour préparer le circuit et les éclairages ! Plus d'un mois et demi de travail !

Mais l'épreuve tient toujours et ce sera la 35^{ème} édition cette année. Bien sûr c'est maintenant un Moto Cross en nocturne, en tous points conforme, centimètres à l'appui !

1986 et durant plusieurs années, courses de Mob vitesse UFOLEP dans un quartier de la ville avec une charrette de ballots de paille !

1987, le tout jeune club organise une manche du Championnat IMBA en international amateurs. Cette épreuve sera reconduite plusieurs fois en 1999, en 2002,

1988, 1^{ère} tentative pour organiser un Super Trophée de France UFOLEP. On en parle ici plus bas, preuves à l'appui.

1990, le Moto-club organise un régional UFOLEP en juin et bien sûr son épreuve nocturne en août mais pendant plus de 10 ans, il organise jusqu'à 5 ou 6 Mob cross par an dans les villages voisins. Ces Mob Cross ont connu un succès fou ! Les jeunes préparaient eux-mêmes leur mob et se donnaient à fond pour être champion du village.

1992, 1^{ère} tentative pour un Super Trophée de France UFOLEP des Moto-cross en nocturne.

2002, Trophée de France UFOLEP de Mob Cross en endurance 4 h.

2019, 31 ans après sa 1^{ère} expérience de STF, le Moto Club se relance dans cette organisation. Bien sûr rien n'est plus pareil ! Les 60 pilotes du départ se sont multipliés pour arriver à cette plénitude de 450 pilotes.

Bravo ! Belle progression ! Vive le STF et tous ceux qui le portent et y participent !



C'était en juillet 1988 !

LE MOT DU PRESIDENT DU CLUB

A la MJEP ont construit l'avenir !

Chaque année, l'organisation s'enrichit d'un nouveau galon.

En 87, à pareille époque s'organisait pour la première fois à Isbergues, une épreuve de Championnat d'Europe Amateur. C'était l'occasion pour le club Isberguois de mettre son terrain aux normes internationales et de lui apporter un aménagement convenable.

L'entreprise ne fut pas vaine, l'épreuve fut réussie.

Cette année tout le club est une nouvelle fois mobilisé à l'organisation du Trophée de France UFOLEP 88, le premier du genre.

La tâche n'est pas mince car, si la piste pouvait paraître suffisamment préparée, encore qu'avec les pluies de l'hiver de nombreux glissements ont nécessité une remise en état importante, c'est cette fois l'information, les contacts, l'accueil, qui ont nécessité un effort particulier.

Au regard de la liste des participants, le résultat est déjà probant. Le trophée sera dignement disputé. Le Moto-Club y aura mis toute son énergie. Il remercie les instances officielles qui lui ont fait confiance.

A tous il souhaite une excellente participation à un grand Trophée de France.

M. COEUGNIET



La Municipalité d'Isbergues

Sa Maison de Jeunes **Son Moto-Club**

Le Comité Départemental UFOLEP du Pas-de-Calais

10 juillet 1988
ISBERGUES

vous invitent au 1^{er}

SUPER TROPHÉE DE FRANCE

Avec l'aide du **Conseil Général PAS-DE-CALAIS** et de la Fédération des Œuvres Laïques du Pas-de-Calais 1, Route Nationale, 62131 Verquin, ☎ 21.66.34.08

ISBERGUES **UFOLEP**

Circuit du Mont de Cocagne

DIMANCHE 10 JUILLET

MOTO-CROSS

SUPER TROPHÉE DE FRANCE

Organisé par le Moto-Club de la M.J.E.P. d'Isbergues le Comité Départemental UFOLEP La Municipalité d'Isbergues patronné par les Ets DELANNOY SATC et le supermarché DHALENNE

Avec l'aide du **Conseil Général PAS-DE-CALAIS**

TROPHÉE DE FRANCE

125 cm³

- ORLEANAIS**
1. POYAC Fabrice, Cher
2. CHANTREAU Michel, Loir et Cher
3. NARBUTAS Nicolas, Cher
4. BOURGON J.-Florent, Loiret
5. SAINTILHAIRE Olivier, Cher
6. BLONDIN Lionel, Loiret
7. GENEST Jean-Michel, Allier
8. DUFORSTEL Thierry, Cher
9. HENRY Franck, Cher
10. AULNETTE Thierry, Loiret
11. LEVY Franck, Cher
12. NAVARET Jean-Michel, Loiret
- CHAMPAGNE-ARDENNES**
13. LEROY Harri, Aube
14. BOURN Michel, Marne
15. GOUVEAUX William, Marne
16. DOYEN Alain, Haute-Marne
17. METILLE Philippe, Haute-Marne
18. VALLANT Fabrice, Aube
19. BERTAUD David, Ardennes
20. CARITTE Thierry, Aube
21. FREULET Bruno, Aube
22. JEANSON Sylvain, Haute-Marne
- ILE-DE-FRANCE**
23. POUCHOT Emmanuel, Yvelines
24. REDONDY Fabrice, Hauts-de-Seine
25. FLAMENT Laurent, Hauts-de-Seine
26. WAMBERSIE Nicolas, Seine-et-Marne
27. FORGET Thierry, Yvelines
28. PROLET Franck, Seine-et-Marne
29. MALOISEL Rodolphe, Seine-et-Marne
30. DESCHAMPS J.-Jacques, Yvelines
31. PETERLIN Marc, Paris

- NORMANDIE**
35. VAN HEULE Fabrice, Eure
36. DE SOUZA René, Seine-Maritime
37. LAMBERT Patrick, Eure
38. SCHALLER David, Orne
39. ROUTTAND François, Eure
- PICARDIE**
40. CITRON Bruno, Oise
41. MARESCHAL Bruno, Oise
42. BOINET Bruno, Somme
43. MARTIN Thierry, Aisne
44. NIZOL Pascal, Aisne
- ILE-DE-FRANCE**
45. PEREIRA Frédéric, Val d'Oise
- PICARDIE**
46. HARDIVILLIER Philippe, Oise
- NORD-PAS-DE-CALAIS**
51. CROQUELOIS Eric, Pas-de-Calais
52. MOURIN Dominique, Nord
53. DUFLOU Franck, Nord
54. DROLET Régis, Pas-de-Calais
55. SCHOEPFLIN J.-Marc, Pas-de-Calais
56. HAULEVILLE Hugues, Pas-de-Calais
57. RYCKENBUSCH Christophe, Nord
58. LENSLET Piem, Pas-de-Calais
59. LIEULET Henri, Nord
60. HIRTREL Denis, Pas-de-Calais
61. DELANNOY Laurent, Pas-de-Calais
62. HINGUIEZ Maxime, Pas-de-Calais
63. VIGNERON Emmanuel, Pas-de-Calais
64. DUGARDIN David, Nord
65. BINSE Denis, Pas-de-Calais
67. WALLART Olivier, Pas-de-Calais
68. LEGRAND David, Pas-de-Calais
69. DELIGNE Eddy, Nord
70. ATTAGNANT Frédéric, Pas-de-Calais
71. FORTAINE Luc, Pas-de-Calais
72. DUVAL Nicolas, Nord
73. DEGHESSELLE Régis, Nord
74. MONDIN Sylvie, Nord

250/500 cm³

- ORLEANAIS**
1. GAJOS Jean-Marie, Loir-et-Cher
2. DEMONCHEAUX Christian, Loir-et-Cher
3. LESCHAEVE Emmanuel, Cher
4. CELARIES Xavier, Loir-et-Cher
5. FILHOS Franck, Loir-et-Cher
6. SCHERER Dominique, Cher
7. JOUANNEAU Emmanuel, Loiret
8. MALEY Thierry, Cher
9. GRANDJEAN Charles, Loir-et-Cher
10. MORAND Laurent, Loir-et-Cher
11. BERNIER Thierry, Loir-et-Cher
12. CHENU Christian, Loiret
- CHAMPAGNE-ARDENNES**
13. FRAIZE Gérard, Ardennes
14. LAHENNIER Frédéric, Marne
15. OUDIN Marc, Marne
16. OUDIN Thierry, Marne
17. CHAMPION Thierry, Marne
18. MOREAU Emmanuel, Marne
19. DONATO Didier, Ardennes
20. VALLOIS Philippe, Aube
21. CRZYBOWSKI Xavier, Aube
22. BENOINI Patrice, Meuse
23. CATALOGNA José, Haute-Marne
- ILE-DE-FRANCE**
24. BOUCHENOIRE André, Val-de-Marne
25. MONNAULT Julien, Paris
26. BLANCHOUIN Gérard, Seine-et-Marne
27. GAUVIN Joël, Vienne
28. RENGEARD Joël, Deux-Sèvres
29. PINEAU Antoine, Deux-Sèvres
30. Desbaigne Jeanrick, Deux-Sèvres
31. RAVENEAU Antony, Deux-Sèvres
32. GIRAUD Frédéric, Deux-Sèvres
33. BOISSARD Jérôme, Maine-et-Loire
- PICARDIE**
34. DEBROUCKER Philippe, Oise
35. KLEINHENTZ Michel, Oise
- NORMANDIE**
36. DECLERQO Frédéric, Oise
37. DECLERQO Nicolas, Oise
- NORMANDIE**
38. LECOYER Michel, Eure
39. COURBE Michel, Eure
40. PADOLEAU Philippe, Eure
41. PADOLEAU Daniel, Eure
- ILE DE FRANCE**
42. FOUILLAUD Didier, Seine-et-Marne
- LORRAIN**
43. MAHTAU Jean-Pierre, Moselle
- POITOU**
44. PETTENO Tony, Vienne
45. LUCAS Bruno, Oise
46. YANDENABEELE Eddy, Oise
47. DELPUECH François, Oise
- NORD-PAS-DE-CALAIS**
51. BLANCHART Régis, Nord
52. MEPLON Philippe, Pas-de-Calais
53. DELHAYE J.-Marie, Nord
54. MEPLON Eric, Pas-de-Calais
55. MOUY Thierry, Pas-de-Calais
56. FRANÇOIS Thierry, Pas-de-Calais
57. BAYARD Laurent, Pas-de-Calais
58. BOULINGUEZ Thierry, Nord
59. BARBARA Paul, Pas-de-Calais
60. PARENT Christian, Pas-de-Calais
61. MOTALA Stéphane, Pas-de-Calais
62. BLANCHOUIN Gérard, Seine-et-Marne
63. BAYARD André, Pas-de-Calais
64. SABLE J.-Claude, Nord
65. PONCHANT Xavier, Nord
66. VERGRETTE Denis, Nord
67. PARENT Serge, Pas-de-Calais
68. BOYVOMME Thierry, Pas-de-Calais
69. DOBY Patrick, Nord
70. SIROP Pascal, Nord
71. PARENT Bruno, Pas-de-Calais
72. MENDI Nordine, Pas-de-Calais
73. LAPOTRE Dominique, Pas-de-Calais
74. DRANCOURT David, Nord
75. LECLUZE Olivier (R)

20 - L'Esprit de la Lige

Sur le Mont de Cocagne, deux Nordistes



Une épreuve très nationale, avec ici des représentants de l'Île-de-France, Champagne-Ardennes, et Poitou-Charentes.

Jacques Napieraj, président de la M.J.E.P. d'Isbergues ; les maires du district, les responsables de sections de la M.J.E.P., les responsables U.F.O.L.E.P. de l'activité moto,



Philippe Méplon, champion de France en 250/500.

**LES NORDISTES
MAÎTRES CHEZ EUX**

On a senti à Isbergues que la marée était en train de monter dans la pratique moto-cycliste en amateur, et si l'on savait les Nordistes très forts en ce domaine, on a vu, dès les premières manches, les « étrangers » figurer aux premières places. Ainsi en 125 cm³, Fabrice Poyac, l'Orléannais ; Emmanuel Pouchot, de l'Ile-de-France ; en 250-500 cm³, Frédéric Girard, du Poitou-Charentes, et Gérard Blanchain, de l'Ile-de-France.

Cette opposition que l'on sent montante est gage d'avenir pour le trophée de France U.F.O.L.E.P. qui verra son succès s'amplifier avec l'intérêt des coureurs à disputer la victoire.

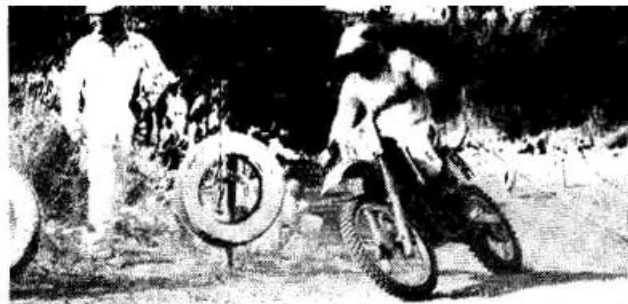
La palme revint cette année au Nord/Pas-de-Calais, nos régionaux s'octroyant un doublé.

Franck Duflou, en 125 cm³, que l'on sait jeune et très efficace, a « mangé » les plus agiles, Eric Croquelois et Dominique Moukin, leur laissant les 2^e et 3^e places.

En finale des 250-500, c'est Philippe Méplon qui accroche le trophée de France à son blason, mais il était temps que la course se termine ! Jean-Marie Delhaye un moment premier, avait concédé quelques places à la suite d'une chute. Méplon avait pris le commandement, mais Delhaye revenait terriblement fort, et faisait le pressing jusque sur la ligne d'arrivée où il suçait littéralement la roue arrière du premier. Il faut noter que la catégorie était privée d'excellents pilotes, Régis Blanckaert et Eric Méplon qui, victimes d'une chute collective au départ, ont estimé leurs espoirs perdus et n'ont pas participé à la suite des débats.



Poyac (Orléannais), 4^e en 125, et le premier non-Nordiste.



Régis Drolet, 5^e en 125,



**Le Super Trophée de France
de Motocross UFOLEP
prenait son envol et était promis
à un très bel avenir!!!**

1 - Situation géographique.



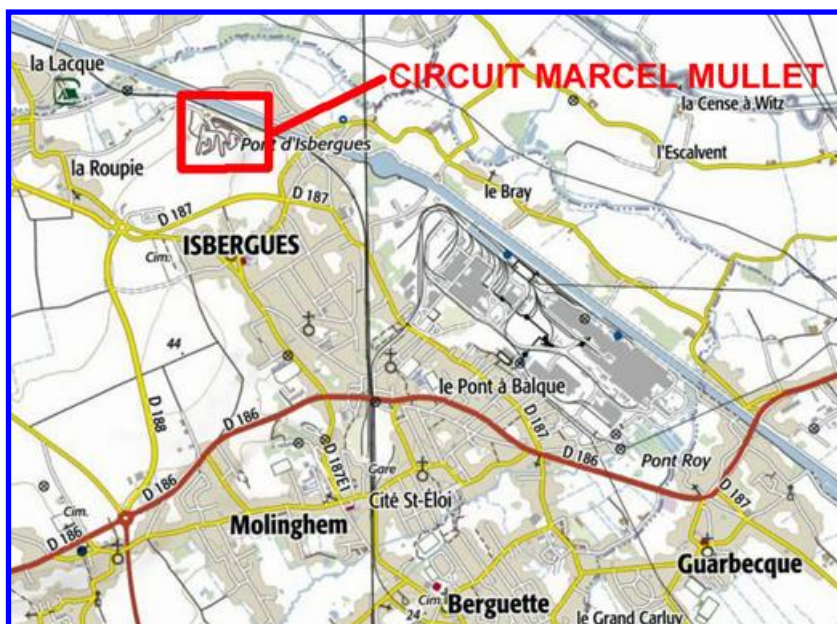
Isbergues se situe en région Hauts de France dans le département du Pas-de-Calais.

A 230 km au nord de Paris, 60 km à l'ouest de Lille et 75 km au sud est de Calais.



Sur l'autoroute A26 en direction de Calais, prendre la sortie N° 5 Hazebroeck – Lillers – Auchel – Aire sur la lys.

La ville d'Isbergues se situe à 10 km de cette sortie.



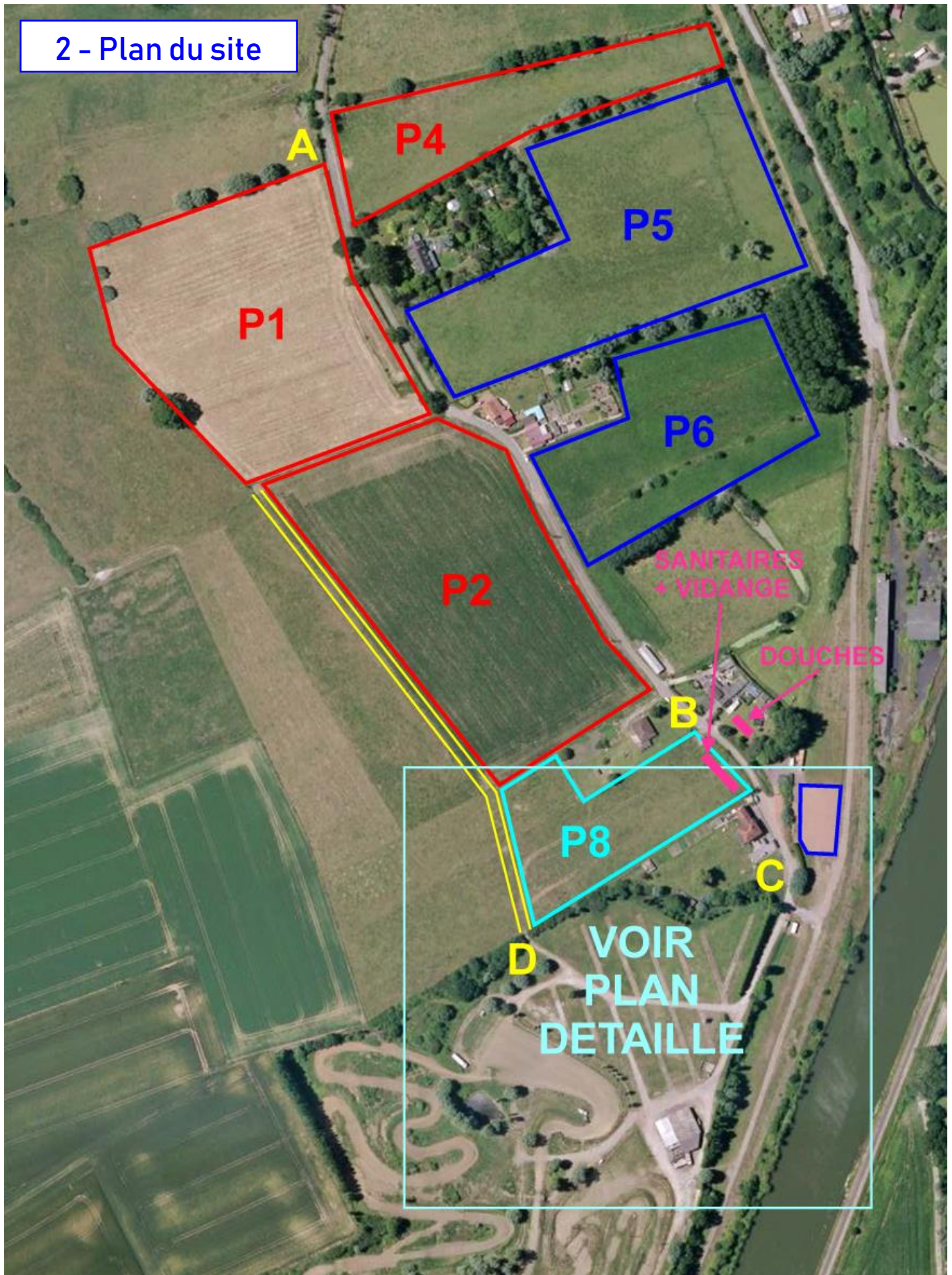
Le circuit de motocross Marcel MULLET se trouve au nord de la commune (accès fléché depuis les grands axes).

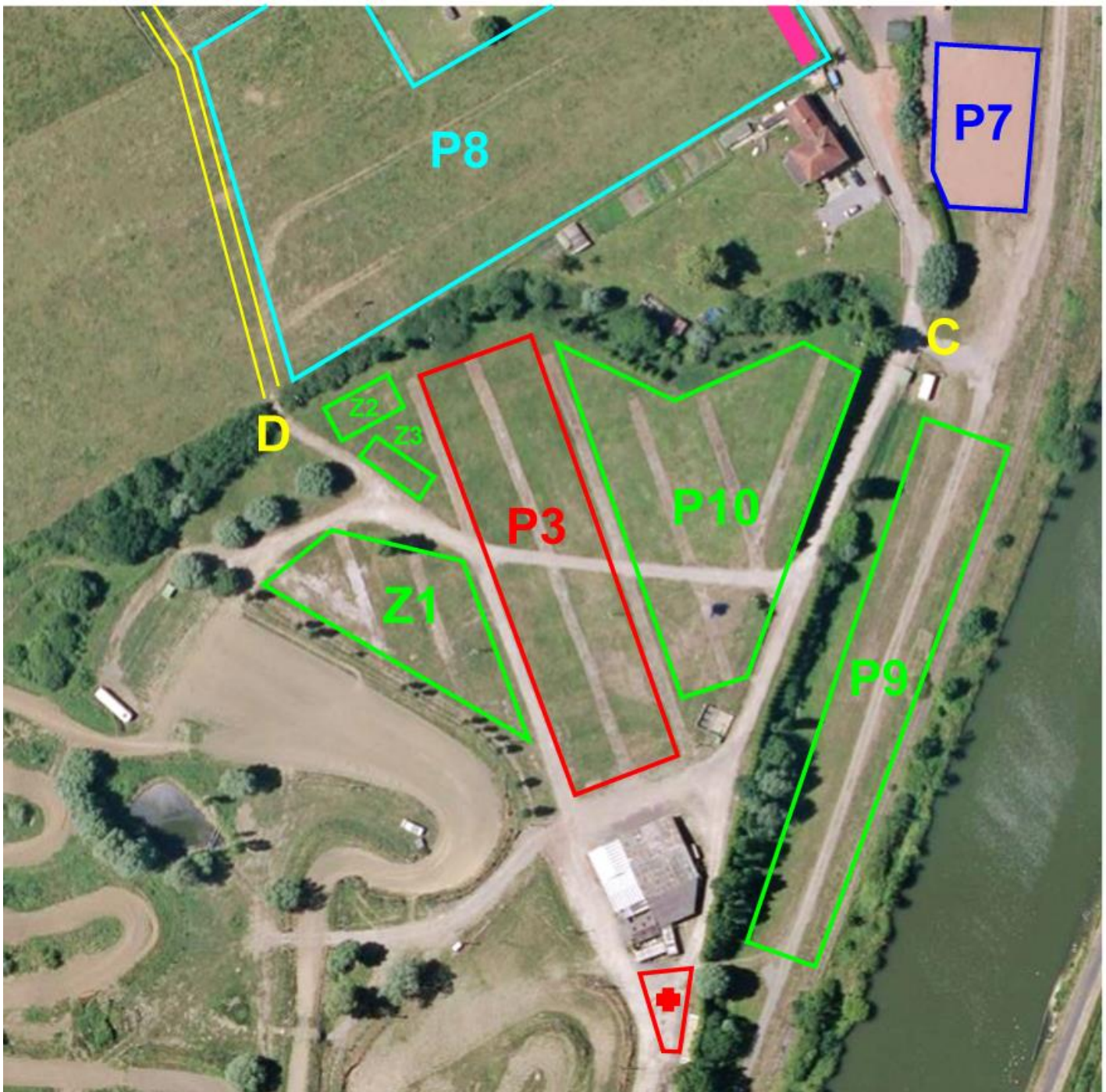
Accès par la rue du château en sens unique (**interdiction de stationner sur cette voie**).

Position GPS en degrés minutes et secondes :

**N 50° 37mn 53,23 sec.
E 2° 27mn 3,30 sec.**

2 - Plan du site





P1, P2 : Parc pilotes STF

P4 : Parc attente pilotes STF

C, D : Caisses entrées

P7 : Parking motos

P9 : Parking organisation

Z1 : Zone exposants

Z3 : Car podium Pas de Calais.

P3 : Parc pilotes STF Hauts de France

A, B : Accueil participants STF

P5, P6 : Parkings spectateurs

P8 : Parc pilotes MX Int. Noct. 15 août

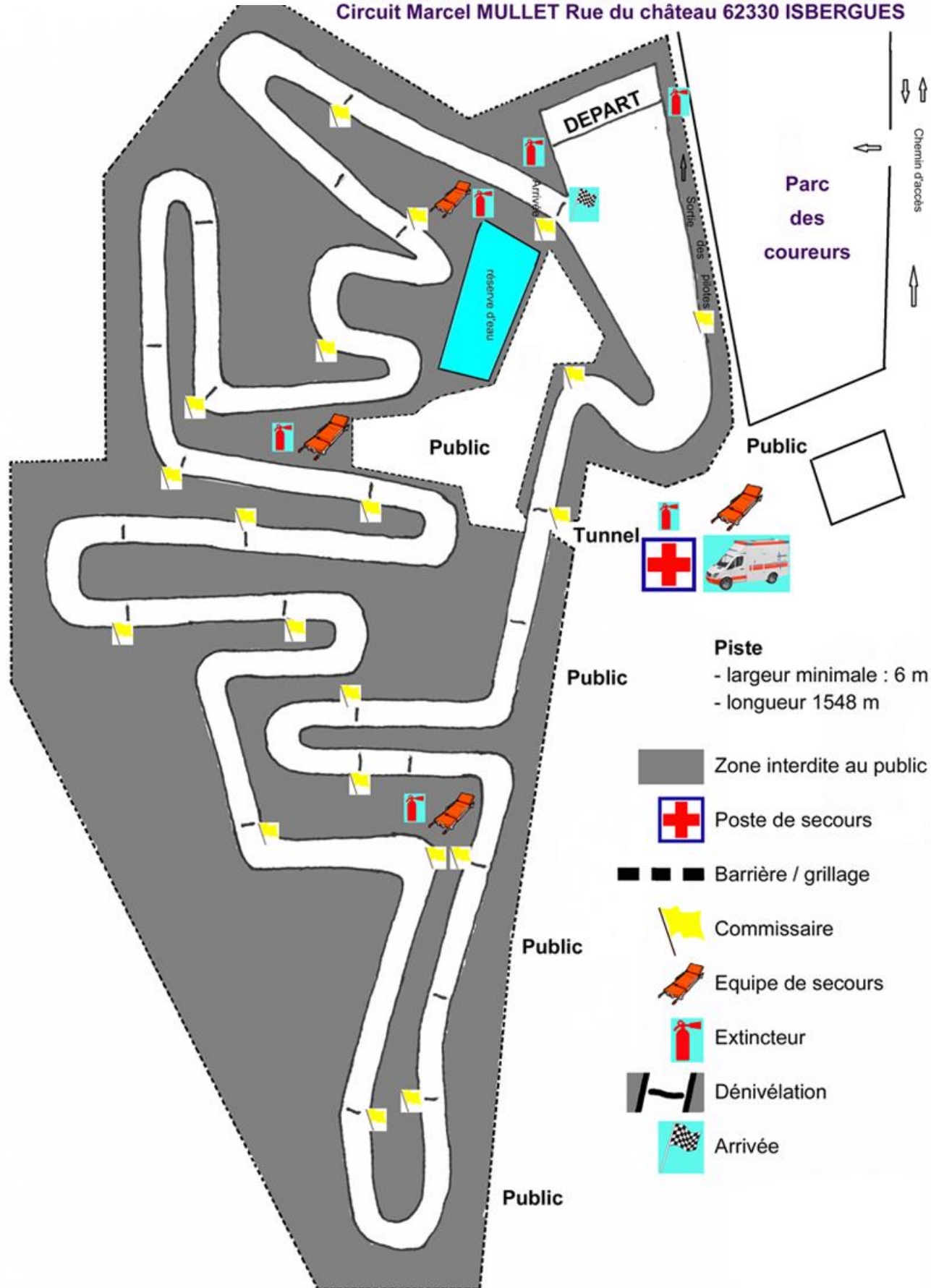
P10 : Parking Commissaires de piste

Z2 : Châpiteau

Zone WC, Vidange et Douches

3 - Plan du circuit

MOTO CLUB de la M.J.E.P. d'ISBERGUES
Circuit Marcel MULLET Rue du château 62330 ISBERGUES





4 - Accueil

Dès votre arrivée sur le site, une équipe de bénévoles au point **A** sera heureuse de vous donner toutes les informations sur votre installation.

L'accueil sera assuré :

- le mercredi 14 août de 9 h jusqu'à 20 h 30
- le jeudi 15 août de 8 h à 12 h : **pas d'accueil le jeudi après-midi.**
- le vendredi 16 août de 8 h à 20 h 30
- le samedi 17 août de 6 h 30 à 7 h 30

En dehors de ces horaires, le pilote devra appeler son responsable de région pour l'accueillir et le diriger vers son emplacement. A défaut, le véhicule sera dirigé en parc d'attente **P4**.

A noter : Le club organise le jeudi 15 août un **motocross international nocturne UFOLEP/IMBA**. L'accueil des pilotes du STF ne pourra pas se faire le jeudi après-midi.

L'accès au site se fait uniquement par la rue du château.

Il est strictement interdit de stationner sur cette route durant tout le week-end. Il vous est demandé de serrer sur la gauche de la route en cas de bouchon pour laisser un accès sur la droite aux riverains et aux participants au motocross en nocturne.

A votre arrivée à l'entrée des parcs pilotes, en A :

Des bénévoles contrôleront votre laissez-passer pour un véhicule (1 seul véhicule par pilote).

Un sac poubelle vous sera remis afin de respecter la propreté du parc pilotes.

Des bénévoles motorisés, vous guideront vers votre emplacement sur les parcs pilotes **P1**, **P2** ou **P3**.

Les autres véhicules accompagnateurs ou supporters seront aiguillés dans les parkings spectateurs **P5** et **P6**. Un parking spécifique moto surveillé est à disposition en **P7**.

Il est impératif de respecter votre emplacement au sein du parc pilote pour garder des allées de dégagements praticables permettant une sécurité optimale. En cas de venue avec un gros véhicule (bus, semi-remorque) merci de contacter le Président du club : Didier DEMELIN 06.09.07.13.17.

Lors du contrôle administratif, il vous sera remis :

Les bracelets pilote, panneauteur et mécano, sur présentation de licences valides (pas d'accès à la zone technique sur le circuit sans ces bracelets). **Les bracelets seront directement attachés aux poignets des titulaires des licences.**

Le transpondeur pour la moto du pilote.

L'examen de l'extincteur et du tapis environnemental se feront lors de ce contrôle.

5 - Règlement

Pour une meilleure organisation sur le site, les coureurs seront répartis par région dans le parc pilotes.

Seuls les véhicules disposant d'un laissez-passer, collé obligatoirement sur le pare-brise, seront autorisés à pénétrer dans le parc pilote.

Pour les véhicules de grandes dimensions (bus, semi-remorque, porteur), l'accès au parc se fera sans difficulté. Cependant il est nécessaire d'informer les organisateurs du nombre de pilotes par véhicule de grande dimension afin de gérer au mieux les réservations d'emplacement.

Il est impératif de respecter votre emplacement au sein du parc pilote pour garder des allées de dégagements praticables permettant une sécurité optimale.

Chaque pilote doit posséder un extincteur réglementaire et validé (un contrôle sera effectué lors du contrôle administratif). Un tapis environnemental devra être placé sous la moto pour toutes opérations mécaniques, vidanges et autres.

Pour les soirées, l'organisation n'acceptera plus de bruit (sono, groupe, discussion forte, chant, etc...) **après 23 h 00**. Des sanctions seront prises pour les pilotes fautifs. Nous vous rappelons que les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs.

Chaque pilote doit emmener ses sacs poubelles et gérer ses déchets, qu'il pourra déposer dans des bacs (ordures, verre, tri) prévus à cet effet, sur le parc pilotes. Une signalétique vous indiquera les emplacements.

Il est formellement interdit de vidanger ou vider les cuves de toilettes des campings cars, dans les W.C. du circuit ainsi que de vidanger les cuves de stockages des eaux usées dans l'enceinte du circuit sous peine de sanction. L'organisation met en place en bordure du parking P8 des bacs de vidange des WC chimiques de camping car.

Vous trouverez aux abords du circuit plusieurs buvettes, différents stands de restauration et des commerçants spécialisés dans le matériel moto.

6 - Programme

Mercredi 14 août :

Accueil des participants de 9 h jusqu'à 20 h 30.

Judi 15 août :

Accueil des participants de 8 h jusqu'à 12 h 00 : **pas d'accueil le jeudi après-midi.**

Motocross International Nocturne de 12 h à 1 h 00 (voir infos pratiques si vous souhaitez participer à l'épreuve).

Vendredi 16 août :

Accueil des participants de 8 h 00 jusqu'à 20 h 30.

Contrôles administratifs de 8 h 00 jusqu'à 20 h 30.

Contrôles techniques de 7 h 30 jusqu'à 20 h 30.

Concert rock de 19 h 00 jusqu'à 22 h 00.

Samedi 17 août :

Contrôles administratifs de 6 h 30 jusqu'à 7 h 30

Contrôles techniques de 6 h 30 jusqu'à 7 h 30

Ouverture au public à 7 h 30.

Séances d'entraînements de toutes les séries de 8 h 00 à 12 h 30.

1ères manches de toutes les séries de 14 h 00 à 19 h 00.

Défilé des régions à partir de 20 h 30.

Dimanche 18 août :

Ouverture au public à 7 h 30.

Secondes manches de 8 h 30 à 12 h 00.

Fin des secondes manches et finales de 14 h 00 à 18 h 00.

Les catégories :

Solo A	Solo B	Solo C/D	Prestige	Féminine	Quad	Jeune
90 cc max 12 à 15 ans	91 à 125 cc 2Tps (14 ans et +) 126 à 250cc 4Tps (16 ans et +)	126 à 250cc (16 ans et +) + de 250 cc (18 ans et +)	≥ 125 cc 40 ans et +	≥ 125 cc 16 ans et +	≥ 125 cc 16 ans et +	125 cc 2Tps 13 à 17 ans

7 - Infos pratiques

Le moto club de la MJEP d'Isbergues organise le jeudi 15 août de 12 h 00 à 1 h 00 du matin, un motocross international nocturne.

Si vous souhaitez participer à cette épreuve, vous devez vous inscrire 20 jours avant la manifestation.

Des feuilles d'engagement sont disponibles sur le site <http://ufolep.moto.59.62.free.fr> (onglet documents).

Vous pouvez également demander une feuille d'engagement, en messagerie, sur la page Facebook du moto club [Moto-Cross-Isbergues](#)

Animations :

Vendredi 16 août de 19 à 22 h 00 : concert rock.

Samedi 17 août à partir de 20 h 30 : défilé des régions.

Du jeudi 15 au dimanche 17 août : Séances de kiné (voir ci dessus).

Tarifs :

- Motocross international nocturne : Adulte 10 €.
- Super Trophée de France samedi 17 août : Adulte 8 €.
- Super trophée de France dimanche 18 août : Adulte 8 €.
- Pass trois jours : Adulte 20 €.

NB : Chaque jour ou pour le pass 3 jours, Jeune demi tarif - Enfant gratuit. Les âges limites seront précisés à l'entrée. Possibilité de demander une carte d'identité.

Douches :

Gratuites pour les pilotes : les douches seront ouvertes de 17 h à 20 h.

2 € pour les accompagnateurs : elles seront ouvertes de 9 h à 11 h 30.

Fermées aux spectateurs.

Eau potable :

De l'eau potable sera à disposition gratuitement pour les participants.



8 - Adresses utiles

CENTRES COMMERCIAUX				
NOM	Adresse	Ville	Dist.	Tél.
Carrefour Market	Rue de l'église de Berguette	62330 Isbergues	4,4 km	
Intermarché	Route National	62120 Lambre les Aire	4,1 km	
ALDI	Allée de l'étang	62120 Lambre les Aire	4,0 km	
Carrefour	C.C Val de Lys	62120 Aire sur la Lys	2,8 km	
BOULANGERIES				
Delpierre	100 Rue R. Salengro	62330 Isbergues	3,4 km	
Mortelette	32 Rue A. Lamendin	62330 Isbergues	2,3 km	
Delmotte	3 Rue Emile Basly	62330 Isbergues	3,6 km	
STATIONS SERVICES				
Intermarché	Route Nationale	62120 Lambre les Aire	4,1 km	
Carrefour Market	Rue de l'église de Berguette	62330 Isbergues	4,4 km	
Esso	Rte départementale	62120 Aire sur la Lys	5,0 km	
Carrefour	C.C Val de Lys	62120 Aire sur la Lys	2,8 km	
GARAGES				
Renault minute	Rue Roger Salengro	62330 Isbergues	4,0 km	03 21 02 15 74
Citroën	48 Rue Edmond Mille	62330 Isbergues	4,0 km	03 21 02 72 35
Fiat	1040 Rue du Dct Baillet	62330 Isbergues	3,3 km	03 21 54 15 77
Norauto	C.C Val de Lys	62120 Aire sur la Lys	2,8 km	03 21 11 56 10
HÔTELS				
Le Buffet	Rue de la gare	62330 Isbergues	3,6 km	03 21 25 82 40
Logis de la Lys	35 Rue d'Isbergues	62120 Aire sur la Lys	3,1 km	03 21 11 10 46
Manoir la Peylouse	23 Rue du 8 mai	62350 Saint Venant	10 km	03 21 26 92 02
Auberge de la forêt	Hameau de la motte au bois	59190 Morbecque	22 km	03 28 48 08 78
CAMPINGS				
La petite foret	16 Rue du canal	62120 Aire sur la Lys	1,2 km	03 21 93 67 42
Le Tannay	134 Rue de Tannay	59189 Thiennes	6,9 km	03 28 48 64 14
Le moulin	35 Rue du moulin	62120 Mametz	11 km	03 21 39 78 75
La papelute	Rue de Saint Omer	59173 Blaringhem	11 km	03 28 43 20 45
CHAMBRES D'HÔTES				
Delattre David	122 bis Rue Léon Blum	62330 Isbergues	3,6 km	03 21 26 99 36
Moulin le Comte	44 Rue principale	62120 Aire sur la Lys	7,1 km	03 21 88 48 38
Chambres du relais	4 Rue du moulin	62120 Liettes	9,3 km	06 76 35 83 51
PHARMACIES				
De la place	130 Rue Roger Salengro	62330 Isbergues	3,6 km	
Des acieries	13 Rue Roger Salengro	62330 Isbergues	3,5 km	
Beaurillain	9 Rue du 8 mai	62330 Isbergues	3,4 km	
De Berguette	92 Rue de Guarbecque	62330 Isbergues	4,5 km	
MEDECINS				
Dr Favier et Wosh	12 Rue de Guarbecque	62330 Isbergues	4,2 km	03 21 61 78 04
Dr Caron	16 Rue d'Artois	62330 Isbergues	3,6 km	09 62 66 19 80
Dr Hollebecque	16 Rue d'Artois	62330 Isbergues	3,6 km	09 62 66 19 80
Dr Buissart	10 Rue de l'église	62330 Isbergues	4,3km	03 21 61 98 90

HÔPITAUX				
NOM	Adresse	Ville	Dist.	Tél.
C.H. Hefaut	Route de Blendecques	62570 Helfaut	20 km	03 21 88 70 00
Clinique A. d'Artois	100 Rue Emile Basly	62400 Béthune	21 km	08 26 20 01 10
C.H. hazebrouck	1 Rue de l'hôpital	59190 Hazebrouck	18 km	03 28 42 66 00
Clinique A. Paré	27 Rue delbecque	62660 Beuvry	28 km	03 21 63 44 00
VETERINAIRE				
Clinique vétérinaire	44 Boulevard Foch	62120 Aire sur la Lys	3,9 km	03 21 39 10 10

9 - Restauration, buvettes, réservation repas et pain

Restauration, buvettes

Le moto club vous propose un repas collectif sous chapiteau le Samedi soir à partir de 19 h. Le prix de 12 € comprend : un plat de spaghettis bolognaise, le fromage et une part de tarte.



Présence de plusieurs buvettes sur place tout le week-end

Seront également présents sur place : Burger Concept, les Chichis de Papy, (galettes sarasin, crêpes, glaces)... Les poulets de Ninie et la friterie Fred.



RESERVATIONS

*Le repas du samedi soir sera servi
uniquement avec réservation préalable
avant le Mercredi 31 juillet 2019*



*Pensez également à réserver
votre pain et vos viennoiseries*

**Bon de commande à renvoyer à :
MJEP MOTO CLUB 67 bis, rue Jean Jaurès 62330 ISBERGUES**

Nom / Prénom :		Email :				
COMMANDES	Vendredi	Samedi	Dimanche	Nbre total	Tarif	TOTAL
Baguette					1 €	
Pain au chocolat					1 €	
Croissant					1 €	
Repas collectif					12 €	
Spaghettis bolognaise						
Montant du chèque						

Je joins un chèque à l'ordre de : MJEP d'Isbergues

Réservation à retourner avant le mercredi 31 juillet 2019

10 – Inscription et règlement

SUPER TROPHÉE DE FRANCE UFOLEP - 2019

LE PILOTE :

Celui-ci remplit le bulletin d'inscription individuel, le signe et joint 1 chèque du montant des frais de parc : 11 €, plus un chèque caution de 55 € pour les adultes et 35 € pour les jeunes, ainsi que l'enveloppe C5 (162x229 mm) timbrée pour 100 grammes « lettre prioritaire » (soit 2,10€) afin de recevoir sa confirmation d'engagement et les tickets lui permettant d'accéder au parc pilote. Le tout étant adressé au responsable de sa région. Les frais d'engagement par pilote sont de : 16 € / adulte et 10 € / jeune. Ils seront facturés aux comités régionaux par la comptabilité nationale.

LE RESPONSABLE DE RÉGION :

Les engagements des pilotes par région sont à enregistrer sur le site d'engagement en ligne :

<http://www.cns-webservice.org>

Le site d'engagement sera ouvert du 6 juin au 3 juillet 2019 minuit. Les identifiants sont envoyés par l'UFOLEP Nationale aux responsables régionaux. Après avoir enregistré vos formulaires (pilotes et région) vous devez imprimer vos inscriptions en cliquant sur le logo d'impression.

Par l'intermédiaire du Délégué Régional, CTS, ARD qui reçoit l'identification et le code de la région, le responsable de la région transcrira sur le formulaire informatique les renseignements demandés pour chaque pilote sélectionné. Cette inscription sera saisie directement sur le site d'inscription fourni par l'UFOLEP nationale.

[Manuel d'utilisation pour les comités régionaux](#)

Respecter scrupuleusement les délais d'inscription :

3 juillet 2019 le cachet de la poste faisant foi pour témoigner de la date d'envoi des dossiers d'inscription papier.

Le responsable régional des inscriptions adresse obligatoirement :

- *Les listes d'inscription collectives par catégorie, dans l'ordre de qualification, impression de la saisie informatique format A4 mode paysage.*
- *Les engagements individuels et autorisations parentales (pour les mineurs),*
- *Les classements régionaux (ou départementaux) certifiés conformes, par le délégué.*
- *Les chèques individuels de caution, agrafés au dos de la feuille d'engagement.*
- *L'enveloppe individuelle pour les retours d'engagement : format C5 à l'adresse de chaque pilote, affranchie à 2,10 €.*
- *Respecter le règlement pour les inscriptions :*
- *Le temps de traitement des inscriptions étant relativement court, vous comprendrez qu'il ne pourra être accordé de délai supplémentaire pour régulariser certaines anomalies ou oublis apparaissant dans les dossiers d'inscriptions.*
- *Il serait dommage de ne pouvoir qualifier certains licenciés, voire toute une région, pour des questions de formalités.*
- *En conséquence, afin d'assurer la conformité de chaque qualification régionale et d'établir le suivi nécessaire, vous êtes priés d'établir les classements régionaux arrêtés au 1 juillet 2019 et de fournir un dossier d'inscription conforme au règlement du S.T.F. Ufolep de Moto-cross.*

Acceptation des inscriptions :

Tout inscrit dans la liste doit satisfaire à chacune des obligations du règlement du S.T.F.

Les tarifs :

- **Droit d'inscription :**
 - 16 € par pilote adulte (13 € d'engagement + 3 € de forfait « sécurité)
 - 10 € par pilote jeune : Licence jeune (7 € d'engagement + 3 € de forfait « sécurité)

Les droits d'inscriptions seront facturés par l'échelon national aux comités régionaux à l'issue de la manifestation. Donc ne pas joindre de chèque d'engagement en amont de la manifestation.

- **Frais de parc :** 11.00 € par pilote.

Les frais devront être acquittés sous forme d'un chèque individuel libellé à l'ordre de l'UFOLEP 62, agrafé au dos de la fiche d'inscription individuelle.

- **Caution :** 55 € par pilote adulte et 35 € par pilote jeune

Les cautions devront être acquittées sous forme d'un chèque individuel libellé à l'ordre de l'UFOLEP, agrafé au dos de la fiche d'inscription individuelle.

MODALITÉS PARTICULIÈRES D'INSCRIPTION

CATEGORIES INSCRITES	SOLO A	SOLO B	125 Jeunes (1)	SOLO C/D	PRESTIGES	FEMININES	QUAD
Nbre max. de pilotes pouvant être engagés par région	12	12	4	12	8	8	8
Nbre de pilotes réservistes possibles (en fonction des quotas nationaux) (2)	6	6	3	6	3	2	4

Classement Régional provisoire arrêté le : 1 juillet 2019

Date limite d'inscription : 3 juillet 2019

(1) La série 125 Jeunes : ouverte aux 13 à 17 ans. Ils devront faire le choix de cette série dès leur engagement. Les 125 Jeunes feront (dans tous les cas) les séries qualificatives avec les solos B puis ils accéderont à une finale spécifique.

(2) Les pilotes inscrits réservistes seront acceptés dans la mesure des places disponibles. En conséquence la région peut demander l'inscription du nombre maximum de pilotes prévu sur l'imprimé, mais les participants ne seront réellement inscrits qu'après confirmation par la C.N.S Moto.

Adresse unique d'inscription pour les comités régionaux :

**Lyna BIANCHI
Le Poumeraud
23460 ST MARC A LOUBAUD
Tél. 06.75.48.71.93**

Les pilotes qualifiables doivent s'inscrire auprès de leur responsable régional.



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e).....

autorise mon fils/ ma fille (rayer la mention inutile)

.....

A participer (rayer les mentions inutiles)

- Super Trophée de France Moto-Cross UFOLEP
- Trophée France Féminin Moto-Cross UFOLEP
- Trophée Quad Cross UFOLEP

Qui aura lieu le 17 et le 18 Aout 2019 à ISBERGUES (62)

Nom et Prénom et Signature du Responsable Légal

ENGAGEMENT INDIVIDUEL

□

A remplir complètement par le (la) pilote et à adresser obligatoirement avant le 3 juillet 2019 au **Délégué Régional UFOLEP** ou à la **Commission Technique Régionale**.

Région:..... Département:.....

Association:.....

Nom et Prénom :

Adresse:.....

CP : Commune:

Adresse mél :@.....

Tél. : Portable :

Né(e) le N° licence Homologuée le

Catégories(1)

A	B	C/D	125 JEUNES	PRESTIGES	FEMININES	QUADS
----------	----------	------------	-------------------	------------------	------------------	--------------

Cylindrée : Permis ou CASM : Délivré le

Déclare m'engager, dans l'épreuve précisée ci-dessus au :

- Super Trophée de France Moto-cross UFOLEP - (1)
- Trophée de France Féminin de Moto-cross UFOLEP - (1)
- Trophée de France Quad UFOLEP - (1)

qui aura lieu du 17 au 18 Aout 2019 à Isbergues (62) et :

- Être en règle avec la législation en vigueur
- Connaître le règlement de la rencontre désignée ci-dessus et m'engager à le respecter.
- Être informé de l'intérêt d'avoir souscrit une assurance individuelle accident, article 8-3.

Documents à joindre obligatoirement :

Chèques correspondant à :

1 chèque d'inscription, de frais de parc, à l'ordre de l'UFOLEP 62, d'un montant de :

- 11 € pour les adultes et adultes (1)

1 chèque de caution, à l'ordre de l'UFOLEP Nationale, d'un montant de :

- 55 € pour les adultes (1)
- 35 € pour les jeunes (1)

Je joins obligatoirement 1 enveloppe portant mes nom et adresse (format 162 X 229) affranchie au tarif pour un envoi de 100 g (2,10 €) (Une enveloppe par pilote).

(1). Cocher la case correspondante

Signature du (de la) pilote

Merci d'écrire en lettres majuscules et d'agrafer le chèque de caution au dos.



REGLEMENT DU SUPER TROPHEE DE FRANCE UFOLEP DE MOTO-CROSS

RB6

Législation - Réglementation

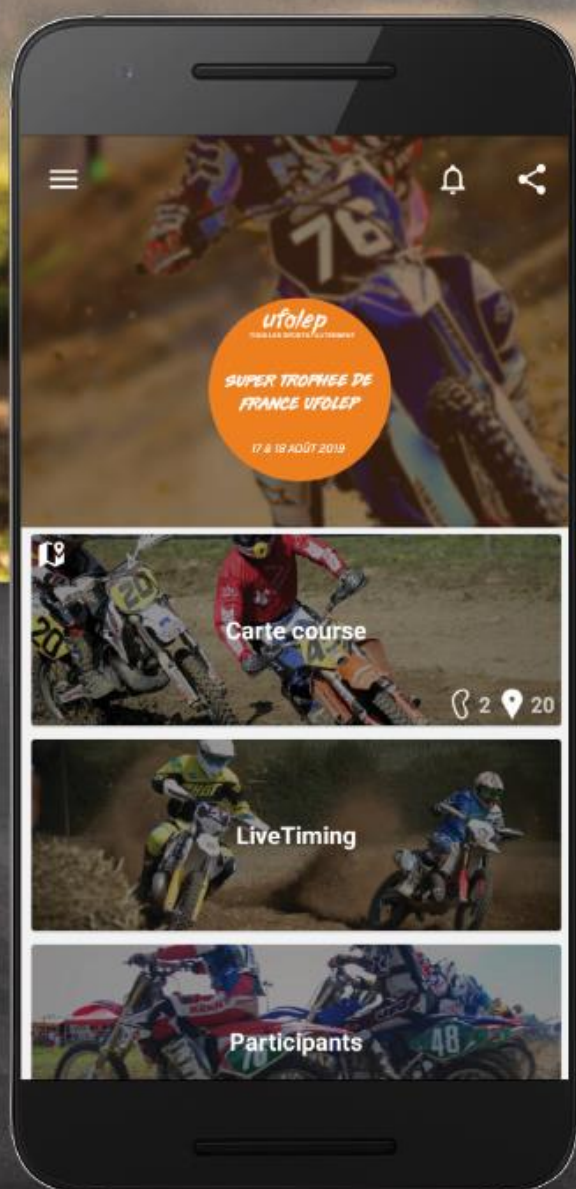
Créé le : 01/01/2000
Modifié le : 30/01/2019



**TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION SMARTPHONE DU STF
POUR SUIVRE LA COURSE EN LIVE ET PARTAGER
VOS STATS ET PHOTOS AVEC VOS AMIS, FAMILLES,
SUPPORTERS, ...**

MYLAPS
SPORTS TIMING

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



- Infrastructure de chronométrage "Club UFOLEP" offerte
- Formation gratuite
- Transpondeurs personnels
- Live-timing gratuit pendant 2 ans

Téléchargez la nouvelle application mobile "Super Trophée de France UFOLEP" pour être au cœur de l'évènement et suivre le Live!

11 - Partenaires, remerciements, contacts



Pour tous renseignements
Moto Club de la MJEP d'Isbergues
67 bis, Rue Jean Jaurès 62300 ISBERGUES
Tél. 03 21 57 70 21 Port 06 09 07 13 17
motoclub-mjep@orange.fr